

CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 – Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 05 juin 2023 à 19h30** en la Maison communale, sise à Emptinne.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
2. **Communication - Décisions de tutelle - Information**
3. **Finances - Situation de caisse - Information**
4. **CPAS : Comptes de fin d'exercice 2022 - Décision**
5. **Modifications Budgétaires n° 1 /2023 - Décision**
6. **Comptes 2022 - FE de Scy - Décision**
7. **Comptes 2022 - FE de Mohiville - Décision**
8. **Comptes 2022 - FE de Natoye: prorogation du délai de tutelle - Décision**
9. **Comptes 2022 - FE de Achet - prorogation délai de tutelle - Décision**
10. **Comptes 2022 - FE de Hamois - prorogation délai de tutelle - Décision**
11. **Comptes enseignement 2022 - Décision**
12. **Financement d'un fonds de pension pour les mandataires (Commune et CPAS) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
13. **Désignation d'un éditeur - Gazette du Mayeur (1 an, reconductible 2 fois) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
14. **Fourniture d'éléments nécessaires à la réalisation de différents types de clôtures (1 an, reconductible 1 fois) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
15. **Achat de mobilier scolaire divers - Approbation des conditions et mode de passation - Décision**
16. **Fourniture d'un logiciel de gestion de paiement des repas scolaires et activités scolaires (y compris équipements et services) - 1 an, reconductible 3 fois - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
17. **Désignation d'un prestataire de service - Nettoyage de l'école communale d'Achet (1 an, reconductible 2 fois) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
18. **IMIO - Centrale d'achat - Adhésion et recours à la centrale d'achat - Marché 0112017 GRH, paie et pointage - Décision**
19. **Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Achet - PCDR - Approbation de la convention faisabilité - Décision**

CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

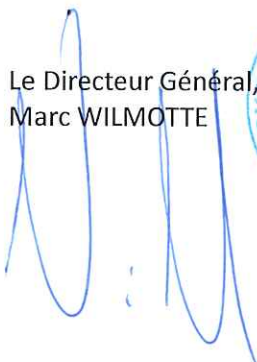
20. Plan de relance pour la Wallonie "Coeur de village" - Appel à projets 2022 - Approbation du dossier projet - Décision
21. Culture - CCD - Contrat-programme - approbation financière et action intensifiée - Décision
22. Tourisme - Nouvelle oeuvre Sentiers d'Art et Convention d'occupation précaire - Décision
23. Projet Européen LEADER - Version finale du Dossier de candidature du GAL 2023-2027 - Approbation - Décision
24. AIEC - Assemblée générale Ordinaire du 24 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
25. AIEC - Assemblée générale Extraordinaire du 24 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
26. AISDE - Assemblée générale Ordinaire du 28 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
27. IDEFIN - Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2023- Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
28. BEP - Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2023- Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
29. BEP Expansion économique - Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
30. BEP Environnement - Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
31. BEP Crematorium - Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
32. INASEP - Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
33. Le Foyer Cinacien SPRL - Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
34. La Terrienne du Crédit social - Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2023 - Décision
35. ORES ASSETS - Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
36. Rapport annuel de rémunération 2023 (exercice 2022) - article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Décision
37. Suivi des travaux - Information
38. Divers - Information

CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

HUIS-CLOS

39. RH - Déclaration d'activité complémentaire - Décision
40. RH - Déclaration d'activité complémentaire - Décision
41. RH - Mise à la pension - Décision
42. Demande de revente de la concession inoccupée -
Décision
43. Ratification de la désignation à titre temporaire - HAMOIS
44. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une
institutrice primaire – SCHANTIN
45. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une
institutrice primaire – SCHANTIN
46. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître
de seconde langue (Néerlandais) - NATOYE
47. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un
Directeur d'école dans un emploi vacant et admission au
stage - ACHET/MOHIVILLE
48. Ratification de l'autorisation d'une prise de congé pour
prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité ou
"mi-temps médical"
49. Congé pour exercer provisoirement une fonction
également rémunérée hors Haute école (en regard des
périodes abandonnées) – code DI 2C - ACHET
50. Divers - Information

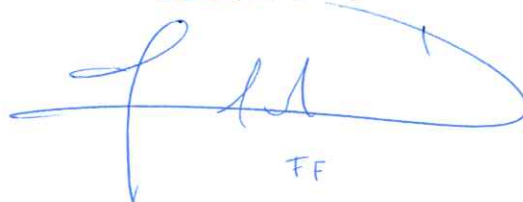
Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE



Par ordonnance

La Bourgmestre - Présidente,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

Pour le Bourgmestre
L'Echevin délégué



FF